



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services extérieurs

Question écrite n° 115984

Texte de la question

Suite à la publication du rapport d'information n° 3255 de la mission d'évaluation et de contrôle sous la présidence de Yves Deniaud et de Augustin Bonrepaux, sur le thème « Services de l'État à l'étranger : la dispersion des forces », M. Thierry Mariani prie M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer les suites qu'il entend donner à la proposition n° 19 : « Fonder le redéploiement de notre réseau culturel sur les Alliances françaises ».

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères s'appuie sur le réseau des alliances françaises par des conventions de partenariat que nos ambassadeurs signent avec les comités locaux en faveur de projets s'inscrivant dans les priorités du département. Parmi ces projets figurent la création ou l'équipement de médiathèques, le développement de cours de langue ou l'amélioration des conditions de fonctionnement et de travail. 238 alliances françaises à l'étranger, généralement situées dans les zones géographiques où les établissements culturels français sont peu nombreux (Amériques, Asie et Océanie), sont soutenues par le ministère des affaires étrangères. Celui-ci leur consacre chaque année environ 45 millions d'euros. L'essentiel de ces moyens prend la forme de l'affectation de personnel expatrié (environ 250 expatriés et 74 volontaires internationaux), de subventions apportées par les ambassades (10 067 204 euros programmés en 2006) et de soutien aux projets immobiliers (2 683 900 euros en 2006). Gérées par des conseils d'administration locaux, les alliances françaises bénéficient d'une grande souplesse d'action et de liens forts avec la société civile. Par ailleurs, le réseau culturel conserve des établissements à autonomie financière appelés « instituts » ou « centres culturels », qui disposent souvent de moyens humains et financiers plus importants. Si chaque établissement a son histoire propre, qui ne saurait être niée, le ministère des affaires étrangères a engagé une réflexion en vue de poursuivre l'effort d'harmonisation du réseau. Cet effort doit cependant prendre en compte la spécificité de l'alliance française, très attachée à préserver l'indépendance de ses antennes locales.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115984

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 437

Réponse publiée le : 3 avril 2007, page 3282